

# PARTENARIAT SRIAS NORMANDIE – ODALYS VACANCES



## vacances en famille

LA SRIAS NORMANDIE A SIGNE LA CONVENTION AVEC LE PARTENAIRE « ODALYS VACANCES » AFIN DE FAIRE BENEFICIER LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT DE LA REGION NORMANDIE D'OFFRES PROMOTIONNELLES AINSI QUE D'UNE SUBVENTION DE LA SRIAS CALCULEE SUR LA BASE DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL.

### LES RÉDUCTIONS APPLICABLES D'OFFICE

Réduction accordée sur les brochures ODALYS et VITALYS : - 10 %\*T.T.C à - 28%

Réduction valable toutes périodes et toutes destinations, sur l'hébergement en camping et en résidence.

Réduction cumulable avec nos remises brochures et avec une sélection de promotions de dernière minute du site internet et sur stock dédié.

**10% de réduction applicables également** sur les services proposés dans la brochure (à réserver et régler avant départ) :

- Les paniers des vacances.
- Les formules restauration (7 dîners ou demi-pension).

\* Hors souscription de l'assurance annulation, Taxe aéroport, frais de dossier, location de matériel de ski et forfaits remontées mécaniques.

**Toutes les réductions mentionnées ci-dessus sont cumulables avec la subvention SRIAS.**

### LES MODALITÉS DU CALCUL DU QF ET DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Modalités de calcul établies en fonction du quotient familial. L'agent devra calculer son QF de la façon suivante et le fournir au partenaire :

**Revenu fiscale de référence N-1**  
**Nbre de parts du foyer**

Ensuite, le partenaire ODALYS VACANCES validera ou non la déduction de la subvention en fonction des documents fournis et de la formule suivante :

QF inférieur à 15000 €	=	subvention attribuée par la SRIAS Normandie de <b>300 €</b>
QF entre 15 001 € et 20 000 €	=	subvention attribuée par la SRIAS Normandie de <b>200 €</b>
QF supérieur à 20 000 €	=	subvention attribuée par la SRIAS Normandie de <b>100 €</b>

## LES CONDITIONS À RESPECTER POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION

Pour pouvoir prétendre à la subvention, l'agent devra fournir l'ensemble des pièces demandées par le partenaire lors de la pré-réservation.

« Pour tout dossier et quel que soit le montant de la subvention et du dotal, un reste à charge forfaitaire de 50 € par dossier sera dû. »

L'agent devra obligatoirement contacter le partenaire ODALYS **par téléphone** pour effectuer un premier échange et éventuellement la pré-réservation. Il pourra au préalable consulter les sites internet, flyers et ou catalogues, afin d'y récupérer le code promotionnel de l'offre du moment et l'indiquer ensuite à la plateforme dédiée uniquement à la SRIAS Normandie.

Pour toute réservation, l'agent contacte le partenaire uniquement par téléphone au :

**01 58 56 56 56**

**En précisant le CODE partenaire unique (valable pour l'ensemble de la région) :**

**76SRIAS**

Et

**En précisant le Code de l'offre du moment sur laquelle il souhaite émettre une pré-réservation. Un numéro d'option est ensuite transmis à l'agent.**

**Un personnel de la plateforme ODALYS dédié aux agents de la SRIAS suivra votre demande du début à la fin de la réservation.**

**Il accompagnera l'agent dans toutes ses démarches.**

Pour confirmer la réservation, il est demandé par le partenaire sous 04 jours :

- Un acompte de 25% réglé par l'agent ainsi qu'un justificatif d'appartenance (copie en tête du bulletin de salaire, copie d'un badge professionnel...) + les frais de dossier et assurance annulation (si souscrite)
- Le solde sera à régler un mois avant le départ de l'agent.

Les documents seront envoyés par Odalys directement à l'adresse personnelle de l'agent.

Paiement par chèque à l'ordre de : Odalys  
ou par Carte Bleue sur simple appel téléphonique  
(Chèques vacances (ANCV), Chèques Cadhoc et Tir Groupé acceptés)